

NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ COBRIEUX

Pour tout renseignement concernant vos impôts ou vos factures locales :

FRANCE SERVICES

Pont-à-Marcq

Salle Polyvalente - 20 rue Germain Delhaye
59710 Pont-à-Marcq

Lundi : 9h30 - 13h00 ♦ Mardi : 9h30 - 13h00 / 13h45 - 15h45

Mercredi : 13h30 - 18h30 ♦ Jeudi : 9h30 - 13h00 / 13h45 - 15h45

Vendredi : 13h30 - 18h30

Seclin

9 rue Jean JAURÈS
59113 Seclin

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00 ♦ Mardi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30 ♦ Jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 ♦ Samedi : 8h30 - 12h00

PERMANENCES

Ronchin

Hôtel de ville
650 avenue Jean Jaurès
59790 Ronchin

Périodicité : Hebdomadaire
Sans RDV

Horaires : chaque vendredi de 8h45 - 11h45

Annoëullin

Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
59112 Annoëullin

Périodicité : Hebdomadaire
Sur RDV

Horaires : chaque mardi de 8h45 - 11h45

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

LILLE SECLIN

5 rue Pierre Legrand
59046 LILLE CEDEX

Horaires d'accueil du public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Fermeture : l'après midi

Pensez à prendre rendez-vous :

- sur impots.gouv.fr (depuis votre espace particulier ou via la rubrique Contact)
- ou par téléphone.

Nos services restent joignables :

POUR VOS QUESTIONS SUR VOS FACTURES LOCALES



03 20 71 88 22



sgc.orchies@dgfip.finances.gouv.fr



Sur payfip.gouv.fr pour payer
(ou le site indiqué sur la facture)

POUR VOS QUESTIONS SUR VOS IMPÔTS

Par téléphone



0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

de 8h30 à 19h



Par messagerie dans votre
espace particulier sur impots.gouv.fr



Sur impots.gouv.fr pour tous
vos services en ligne

Paiement chez un buraliste agréé :



1

Vérifiez que votre avis,
comporte :

- un QR code

- la mention « payable auprès d'un
buraliste » dans les modalités de paiement



2

Rendez-vous chez votre buraliste avec
votre facture, scannez et payez
en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès
de votre centre des Finances publiques ou sur le site

impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

